Annexe 27-2 : Zones d'utilisation et d'occupation égales

N
O 9 E
S

Projection cartographique : azimutale équivalente de Lambert, NAD 27

Cette carte n'est pas une carte officielle. Elle a été préparée à des fins d'illustration seulement. Les bornes et limites figurant à l'annexe 40-1 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut constituent la source officielle.

125 62.5 0 125 250
Kilomètres

80 40 0 80 160
Milles